REGLEMENT PLV
JEU NOEL COCA-COLA

Règlement :
Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : «Jeu de Noël Coca-Cola».
Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Jeu de Noël Coca-Cola» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 01/11/2020 et le 31/12/2020, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de **15** ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation : Acheter 1 produit parmi les marques Coca-Cola, Sprite, Fanta, Fuze Tea et Tropico dans l'un des points de vente participants, se connecter au site www.Instants-plaisir.fr et suivre les instructions.

Un tirage au sort désignera le (ou les) gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants : 300 lots de 2 places Disneyland Paris par magasin d'une valeur commerciale unitaire TTC de 196€, soit 1 lot par magasin participant. Le lot comprend un billet 1 jour pour les Parcs Disney® Valable 1 jour pour le Parc Disneyland® et le Parc Walt Disney Studios®. Billet valable pour une personne, à utiliser avant le 30/09/21. Le billet donne accès aux Parcs Disney® s'il est accompagné d'une réservation à la date choisie sur notre plateforme dédiée.

*La liste des magasins participants pourra être communiquée une fois le jeu terminé. Les magasins étant seuls décisionnaires de la mise en place du temps fort et du jeu-concours, CCEP ne peut pas communiquer en amont du jeu la liste des magasins participants.

Les dotations seront envoyées aux gagnants dans un délai de 45 jours à compter de la date de fin de jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.
Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.